

LE PROJET HERCULE REVISITÉ PAR LE GOUVERNEMENT

COMMENTÉ PAR FO ÉNERGIE ET MINES

Le Gouvernement a fait parvenir aux fédérations syndicales une « note blanche », c'est-à-dire un texte non signé récapitulant sa position sur le projet Hercule.

Même si le terme « Hercule » n'y figure pas, c'est en réalité la même réforme qu'on nous ressort !

Deux ans après que ce projet ait été rendu public, on est toujours au même point et le Gouvernement reste insensible aux critiques des syndicats et de plus en plus d'élus de la Nation (parlementaires, conseils municipaux...).

FO est plus que jamais opposée à ce projet. Les raisons non exhaustives sont nombreuses : il est néfaste pour le service public, il démantèle EDF en la séparant en trois entités, il met en concurrence le nucléaire et l'hydraulique, il permet la privatisation de l'entité « Energies Nouvelles et Réseaux », il s'inscrit dans une course à la taille au plan mondial dans les renouvelables.

Cela est d'autant plus vrai qu'un certain nombre de points structurants sont renvoyés à des décisions de la Commission européenne ! Comme si celle-ci n'avait fait pas assez de dégâts comme cela dans notre industrie !

Vous trouverez ci-dessous une première analyse de ce texte commenté par FO Énergie et Mines.

1. UN PROJET INDUSTRIEL STRATÉGIQUE POUR CONSACRER LE RÔLE CLÉ D'EDF DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- *EDF dispose d'un parc de production d'électricité parmi les plus décarbonés au monde, grâce au nucléaire et à l'hydro-électricité, et à l'ensemble des atouts pour être le champion de la transition énergétique.*

 : C'est vrai ! On se demande bien pourquoi avec de tels atouts, le gouvernement a fermé Fessenheim et veut fermer 12 autres réacteurs d'ici 2035 !

- *Mais pouvoir continuer à jouer un rôle central dans la transition énergétique nécessite que l'entreprise puisse à la fois moderniser son parc de production nucléaire et investir massivement dans les réseaux, dans les énergies renouvelables et dans tous les autres domaines de la transition énergétique.*

 : Qui est responsable de cela ?

Le mécanisme infernal de l'ARENH a été mis en place par la loi NOME de 2010 sous le Gouvernement FILLON avec JL BORLOO comme ministre de l'Énergie et JF CARENCO comme directeur de cabinet, le même qui est aujourd'hui Président de la CRE et qui soutient Hercule pour « corriger » les effets de la loi NOME. Le monde est petit...

- *EDF n'est pas en mesure de le faire aujourd'hui du fait de l'inadaptation des mécanismes actuels de régulation économique du nucléaire et de la menace sur les concessions hydro-électriques. EDF est handicapée dans le développement de son projet industriel, pilier de la réussite de la transition énergétique du pays. L'entreprise n'est plus en mesure de financer son développement du fait de la sous-rémunération de son activité nucléaire, mais aussi de l'ensemble des incertitudes qui pèsent sur le groupe.*

L'ouverture des concessions hydro-électriques à la concurrence est liée en droit français à la transformation d'EDF d'EPIC en Société Anonyme en 2004 et à la loi de 2006 supprimant le « droit de préférence » à EDF. C'est donc d'abord un choix de la France...

- *La régulation actuelle du parc nucléaire existant ne garantit en effet pas suffisamment en toutes circonstances la couverture des coûts et ne lui permet pas de réaliser les investissements nécessaires à la poursuite de l'exploitation optimale du parc nucléaire.*

FO : Bel euphémisme pour dire qu'EDF a perdu des milliards d'euros (au fait, est-ce que le Gouvernement peut nous dire le chiffre exact ?) du fait d'un mécanisme asymétrique qui fait perdre systématiquement EDF et donc fait gagner les concurrents.

- *EDF risque de perdre une partie de ses concessions hydro-électriques compte tenu de l'obligation de mise en concurrence qui prévaut aujourd'hui et des contentieux communautaires en cours. Les développements dans l'hydro-électricité sont bloqués dans l'attente du règlement de ces contentieux.*

FO : Une nouvelle fois, il n'y aurait aucune obligation de mise en concurrence si le statut d'EPIC et le droit de préférence avaient été conservés ni au regard du droit français ni au regard du droit européen puisque la directive concessions permet le maintien du monopole si l'entreprise est une entreprise d'État comme cela est le cas d'un EPIC.

- *Dans le même temps, les grands concurrents européens d'EDF investissent massivement sur tous ces sujets. Le Gouvernement ne souhaite pas qu'EDF soit reléguée au second plan sur ces enjeux majeurs de la transition énergétique. Si rien n'est fait, le déclin du groupe EDF est inexorable, au détriment de l'ensemble de la collectivité nationale comme des salariés du groupe.*

FO : Les investissements ont lieu aujourd'hui massivement dans les énergies renouvelables, car ces énergies sont subventionnées. **Il y a, en effet, une course à la taille entre les énergéticiens qui est en train de créer une bulle financière verte.**

La question est donc de savoir si EDF doit se lancer dans une telle course notamment sur le plan international ? Pour FO, la réponse est NON !

Souvenez-vous les années 2000, les investissements en Amérique latine (Argentine et Brésil) ont été une catastrophe économique, avec une perte de plusieurs milliards d'euros !

C'est bien la course à la taille qui risque d'amener le déclin d'EDF « au détriment de l'ensemble de la collectivité nationale comme des salariés du groupe » et non l'inverse !

Pour FO, les énergies renouvelables ont toutes leur place dans le mix énergétique français, tout autant que cela se réalise pour de bonnes raisons et de manière pragmatique et non pas idéologique et surtout pas pour des intérêts purement financiers d'un petit nombre.

2. UN PROJET POUR PRÉSERVER LES ATOUTS D'EDF DANS UN CADRE EUROPÉEN

- *La libéralisation du marché de l'électricité au niveau européen a été engagée depuis la fin des années 90. Elle a depuis été poursuivie et validée par tous les gouvernements qui se sont succédé.*

FO : Cela est malheureusement vrai. La première directive (1997) a été votée sous le Gouvernement JUPPÉ et transposée en droit français par le gouvernement de la gauche plurielle de JOSPIN (2000). La poursuite de cette déréglementation a été ensuite actée au sommet de Lisbonne en 2000 par le duo CHIRAC-JOSPIN.

Pour autant, il faut aussi rappeler que le Traité constitutionnel européen a été rejeté en 2005 par les Français.

Or, c'est lui qui « constitutionnalisait » la « concurrence libre et non faussée » comme valeur de l'Europe.

Pourtant, le Gouvernement passe par pertes et profits cette expression claire des Français et fait comme si ce vote n'avait pas eu lieu, ce qui est la négation de la démocratie !

À FO, nous rappelons notre opposition à la concurrence et continuons à réclamer inlassablement un bilan contradictoire de l'ouverture des marchés.

Nous notons d'ailleurs avec intérêt qu'une des principales associations de consommateurs, la CLCV vient de demander le retour au monopole. C'est d'autant plus important que cette association était à l'origine favorable à l'ouverture des marchés.

- *Tous les gouvernements ont dit vouloir préserver le groupe d'EDF en France, ses concessions hydro-électriques, son parc nucléaire, les tarifs, etc. Mais aucun de ces gouvernements n'a construit un modèle qui permet de le faire. Aucun n'a expliqué comment EDF peut se développer dans le marché européen tout en conservant ses racines historiques.*

 : « Ça c'est vrai, ça ! » aurait dit la Mère Denis !

Mais le Gouvernement au lieu de vouloir préserver EDF veut encore davantage accélérer sa désintégration !

- *Le Gouvernement, en lien étroit avec EDF, a donc engagé des discussions avec la Commission européenne pour donner à l'entreprise les moyens de jouer un rôle clé dans la transition énergétique, tout en respectant les règles du marché européen de l'électricité. Il a fondé sa demande d'évolution de la régulation de la production nucléaire existante par la contribution majeure de celle-ci à la politique énergétique française bas carbone.*

 : C'est donc bien un projet commun Gouvernement-EDF alors que pendant des mois, ils ont amusé la galerie en disant « *c'est pas moi, c'est lui* » !

On se souvient qu'il n'y a pas si longtemps, l'ancienne ministre BORNE disait qu'Hercule, c'était un projet d'EDF et qu'EDF disait que c'était une demande du Gouvernement !

Tout ce cinéma pour en arriver là !

- *Le projet porté par le Gouvernement assurerait la pérennisation de l'ensemble des missions de service public d'EDF et le statut d'entreprise publique de l'ensemble de ses activités, il garantirait l'avenir d'EDF à travers une juste rémunération de son activité de production nucléaire, et garantirait le maintien des concessions hydro-électriques. Il reposerait sur une détention d'EDF SA à 100 % par l'État.*

 : La présentation est digne d'une pub sur papier glacé.

Malheureusement, la réalité est toute autre ! On notera d'ailleurs que la notion d'entreprise intégrée n'y figure pas, et pour cause...

C'est totalement inacceptable pour FO !

3. CE PROJET SERAIT DÉBATTU AU PARLEMENT ET SOUMIS AUX INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL ET DE GOUVERNANCE D'EDF

- *La négociation avec la Commission définit le champ des possibles, mais ne préemptera pas un débat au Parlement sur l'avenir d'EDF à qui sera soumis ce projet s'il est décidé.*

 : Cette phrase est à destination des nombreux parlementaires qui soutiennent l'action de l'interfédérale.

On veut leur faire croire qu'en cas d'accord avec la Commission européenne, ils auront toute liberté d'action lorsque le texte sera examiné par le Parlement.

Mais cela, on le sait, c'est du pipeau.

En cas d'accord avec la Commission, la marge des parlementaires sera quasi nulle, car toute modification nécessiterait l'accord de cette Commission. Le Parlement serait bel et bien lié par cette négociation menée en secret par le Gouvernement !

- *La réorganisation du groupe devrait être soumise aux instances de représentation du personnel en s'intégrant dans le cadre défini par le Parlement et en tenant compte des contreparties nécessaires aux acquis sur le nucléaire et l'hydro-électricité.*

 : Encore heureux que les instances de représentation du personnel soient consultées ! Mais ce sera à la fin du processus et ce sera pour « discuter » des contreparties, comprendre le « démantèlement » d'EDF !

- *Enfin, cette réorganisation serait soumise aux décisions des instances de gouvernance du Groupe EDF.*

 : Le CA d'EDF a été mis à l'écart de toutes les négociations menées par le Gouvernement et EDF avec Bruxelles. Il n'a jamais été possible de discuter des scénarios alternatifs et lorsque le CSEC a proposé d'en discuter en mars dernier, et ceci conformément à la loi, le débat n'a en réalité pas eu lieu . . .

4. ET HUMAINE DU GROUPE EDF

- *Le périmètre actuel du Statut des IEG appliqué à EDF ne serait en rien modifié par l'évolution de la régulation du nucléaire, ni par les modifications internes au Groupe.*

 : Autrement dit, la non-application du Statut aux énergies renouvelables ou nouvelles par exemple à EDF Renouvelables continuera alors même que ces activités sont appelées à se développer. Le nombre de personnels bénéficiant du Statut va donc continuer à décroître, ce qui va fragiliser le Statut dans son ensemble !

Parallèlement, les engagements sur le Statut n'empêcheront pas le développement massif de la sous-traitance notamment dans les activités commerciales.

Le périmètre serait peut-être inchangé, mais le volume d'emplois lui baissera !

- *La mobilité des salariés du groupe EDF continuerait à s'inscrire dans les règles et principes actuellement en vigueur, entre toutes les entités du groupe, à l'exception de certains cadres dirigeants ayant des fonctions exécutives ou accès à des informations particulièrement sensibles.*

 : La mobilité entre filiales y compris celles au Statut est déjà difficile ! Alors plus on va couper EDF en morceaux, plus cela sera compliqué à mettre en œuvre, cela est une évidence !

5. CE PROJET GARANTIRAIT LE FINANCEMENT PÉRENNE DU PARC NUCLÉAIRE EXISTANT ET PERMETTRAIT DE STABILISER FINANCIÈREMENT EDF ET DE PROTÉGER LES CONSOMMATEURS

- *Ce projet instaurerait une régulation symétrique et équilibrée du parc nucléaire existant (incluant Flamanville 3) en mettant fin à l'ARENH sans attendre 2026. Cette régulation permettrait de :*

 : Le texte ne détaille pas le contenu de cette « régulation symétrique et équilibrée ». On peut penser qu'il s'agit de mettre 100 % de la production nucléaire sur le marché pour le plus grand bénéfice de Total et Cie. Le producteur serait ainsi totalement déconnecté du fournisseur.

- *sécuriser pour EDF la couverture des coûts complets du parc nucléaire existant, selon une évaluation objective des coûts par le régulateur ;*

Le texte passe aussi sous silence les autres conséquences de ce choix notamment sur la filialisation d'EDF Commerce. C'est évidemment totalement inacceptable.

- *garantir ainsi la capacité d'investissement d'EDF dans ses installations existantes et dans la transition énergétique.*

Enfin, il faut noter que la régulation ne concerne donc pas le nouveau nucléaire.

Tout laisse à penser que si le programme de 6 EPR est finalement lancé à partir de 2022, ce qui ne pourra passer que par un soutien de l'État, ces entités seront elles-mêmes des filiales !

- *Le niveau de prix obtenu pour la production nucléaire, serait régulé par la Commission de Régulation de l'Énergie et permettrait de couvrir l'ensemble des coûts d'exploitation, des amortissements et la rémunération du capital sur la durée de vie du parc nucléaire historique. Ce mécanisme de régulation donnerait à EDF la visibilité permettant de réaliser son programme d'investissements dans le parc pour que la France puisse continuer à disposer de cette électricité décarbonée. La production nucléaire ne serait donc plus soumise aux fluctuations des prix de marché.*

- *Cette nouvelle régulation apporterait un cadre de développement adapté à l'activité de production nucléaire dont l'équilibre économique serait assuré, sans nécessiter de financements de la part des autres composantes du groupe EDF.*

- *Ce projet protégerait par ailleurs les consommateurs français contre la volatilité et des hausses excessives des prix de l'électricité, en leur offrant, dans la durée, le bénéfice de la compétitivité du parc nucléaire.*



FO considère que ce n'est pas la seule production nucléaire qui ne doit plus « être soumise aux fluctuations des prix de marché ». C'est bien tout le système qui doit être refondu et donc sortir de la concurrence qui n'a engendré que surcoûts pour les consommateurs, privatisation des profits et désoptimisation du système électrique.

Quant au niveau de prix de la production nucléaire, il faut se souvenir que la loi NOME prévoyait **déjà** (actuel article L.337-14 du Code de l'Énergie) qu'afin « d'assurer une juste rémunération à EDF, le prix **réexaminé chaque année** est représentatif (...) d'une rémunération des capitaux prenant en compte la nature de l'activité, des coûts d'exploitation, des coûts des investissements de maintenance ou nécessaires à l'extension de la durée d'autorisation d'exploitation et des coûts prévisionnels liés aux charges pesant à long terme », c'est-à-dire les déchets et le démantèlement.

Autrement dit, le mécanisme proposé par le Gouvernement est **le même** que celui issu de la loi NOME.



FO : En réalité, le mécanisme issu de la loi NOME de réévaluation des prix a été neutralisé, car le Gouvernement français a adressé une lettre à la Commission européenne en 2011 - postérieure à la loi NOME et sans que le législateur puisse en débattre -, donnant le pouvoir à la Commission d'approuver ou non les modalités de cette réévaluation.

Or, aucun accord n'a pu être trouvé si bien qu'aucune réévaluation n'a eu lieu et que le vote du Parlement a été frappé d'ineffectivité.

Bel exemple de démocratie !

Alors, quand on voit, comment les gouvernements français ont défendu l'intérêt d'EDF, quand on voit aussi que c'est la CRE qui fixera le prix, elle qui considère que la concurrence est une bonne chose, on se doute bien qu'il n'y a aucune garantie pour EDF !



FO : Là encore, si on veut protéger le consommateur des effets désastreux de l'ouverture des marchés, la seule solution est d'abandonner la concurrence et non de mettre de nouvelles rustines.

Surtout que la mauvaise foi du Gouvernement est patente puisqu'il vient de publier parallèlement un texte imposant aux fournisseurs de créer des « offres à tarification dynamiques », c'est-à-dire des offres qui reflètent les variations de prix sur les marchés spot ! (Voir ordonnance du 3 mars 2021).

Alors, où est la cohérence dans tout cela ?

6. CE PROJET METTRAIT FIN AU CONTENTIEUX EUROPÉEN SUR LES CONCESSIONS HYDRAULIQUES ET ASSURERAIT LEUR MAINTIEN PÉRENNE CHEZ EDF

- *La négociation en cours vise à permettre l'absence de remise en concurrence de l'ensemble des concessions exploitées aujourd'hui par EDF.*
- *Le projet mettrait ainsi un terme aux deux procédures européennes en cours sur l'hydro-électricité en permettant de maintenir un périmètre inchangé avec toutes les concessions hydrauliques exploitées par EDF, y compris celles qui ont déjà expiré. Il permettrait de relancer des projets de développement du parc hydraulique actuellement bloqués par le contentieux européen.*
- *Il nécessiterait la création d'une quasi-régie, c'est-à-dire le maintien intégral de ces activités dans une société détenue à 100 % par EDF. Cette société serait sous contrôle de l'État pour ce qui concerne sa gouvernance et ses décisions stratégiques.*
- *Cette quasi-régie ne concernerait que les concessions exploitées par EDF. La mise en place de ce schéma ne préjuge pas des orientations qui seront données à l'exploitation des installations par d'autres concessionnaires (CNR, SHEM...) qui font l'objet de travaux dédiés.*

7. CE PROJET CONSACRERAIT UNE DÉTENTION PAR L'ÉTAT À 100 % DU PARC NUCLÉAIRE, THERMIQUE ET HYDRAULIQUE

- *Le schéma de gouvernance qui serait proposé à la Commission européenne reposerait sur une réorganisation interne du groupe EDF autour d'EDF SA, reposant sur trois composantes du Groupe :*
 - 1) ***EDF SA resterait la société tête de Groupe. EDF SA ne serait plus cotée en bourse et serait détenue à 100 % par l'État afin de garantir le statut de quasi-régie de l'activité hydraulique et d'assurer la pérennisation de ses missions de service public. Elle regrouperait la production nucléaire et thermique existante en France, les services d'ingénierie et les fonctions centrales du Groupe (environ 70 000 salariés). EDF SA détendrait : (i) les filiales nucléaires actuelles (Framatome, Edvance, EDF Energy, la participation dans Taishan), (ii) la participation dans RTE via CTE, ainsi que :***
 - 2) ***Une entité EDF Hydroélectricité (dont le nom pourrait faire l'objet d'une consultation des salariés d'EDF) regroupant l'ensemble des activités hydro-électriques portées par le Groupe. EDF Hydroélectricité serait détenue à 100 % par EDF SA.***
 - 3) ***Une filiale contrôlée très majoritairement par EDF SA consacrée principalement au développement des activités renouvelables et aux réseaux de distribution (Enedis).***

 : Comme on l'a dit plus haut, le retour à l'EPIC permettrait le maintien des concessions hydro-électriques d'EDF.

La quasi-régie serait, dit le texte « sous le contrôle de l'État pour ce qui concerne sa gouvernance et ses orientations stratégiques ».

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement quant à la désoptimisation d'EDF ? Rien n'est dit !

Cette absence est d'autant plus étonnante que pour ce qui concerne l'entité « Énergies Nouvelles et Réseaux » (cf. ci-après), il est indiqué que celle-ci « resterait intégrée sur les plans humain, stratégique, financier, comptable et juridique au sein du Groupe EDF ». Rien de tel ici en ce qui concerne l'hydro.

Enfin, dans la mesure où le texte ne dit pas le contraire, il apparaît évident que la filiale EDF hydro sera en concurrence avec EDF. Il n'y aura donc plus d'optimisation ni entre l'amont et l'aval du fait de la sortie d'EDF de Commerce, ni entre la production nucléaire et thermique d'une part et la production hydraulique d'autre part. Une complète désintégration d'EDF au profit du privé. Un retour en arrière incroyable au moment où nous fêtons les 75 ans de la loi de nationalisation. Tout cela pour respecter les oukases de Bruxelles. Totalement inacceptable pour FO !

 : FO est évidemment favorable à la renationalisation d'EDF que nous n'avons cessé de défendre depuis 2004, mais de tout **EDF et pas seulement d'une partie de celle-ci !**

FO considère, qu'au-delà du retour à l'EPIC que nous revendiquons, qu'il n'y aucune obligation de filialiser l'Hydro pour bénéficier des dérogations permises par la directive concessions.

FO note que le sens du « dialogue » du Gouvernement est limité : les hydrauliciens pourraient seulement choisir le nom de la filiale hydro de même que ceux d'EDF ex. Vert (Énergies Nouvelles et Réseaux) !

Quel mépris pour les personnels !

8. CE PROJET CRÉERAIT UNE FILIALE TRÈS MAJORITAIREMENT PUBLIQUE DÉDIÉE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AUX RENOUVELABLES ET AUX RÉSEAUX

- Cette filiale EDF Énergies Nouvelles et Réseau (dont le nom pourrait faire l'objet d'une consultation des salariés d'EDF) rassemblerait les activités liées à la distribution d'électricité (Enedis), aux énergies renouvelables, à la fourniture d'énergies (dont Dalkia), aux systèmes énergétiques insulaires (EDF SEI et EDF PEI), aux services énergétiques aux clients et aux nouveaux usages de l'électricité (environ 86 000 salariés), ainsi que les autres filiales et participations internationales (Edison, Luminus, etc.).

- EDF Énergies Nouvelles et Réseau serait une entreprise du secteur public en étant détenue majoritairement par EDF SA. Des garanties légales seraient données sur le maintien de cette filiale dans le secteur public, notamment sur un seuil de détention minimal par EDF SA, au même titre qu'aujourd'hui EDF SA dispose de garanties de rester dans le secteur public. Cette entité resterait intégrée sur les plans humain, stratégique, financier, comptable et juridique au sein du Groupe EDF.

- Elle disposerait de tous les moyens pour assurer le financement de l'ensemble de ses composantes et se développer en France, en Europe et dans le monde. Elle pourrait développer des synergies entre ses activités opérant au plus près des clients (réseaux intelligents de distribution, énergies renouvelables, efficacité énergétique), dans un contexte où la transition énergétique s'inscrit au cœur des territoires et en partenariat avec les collectivités locales.

 : La proposition du Gouvernement correspond à l'ancien EDF Vert.

Elle implique de sortir d'EDF SA, EDF Commerce et SEI et de ne plus rattacher directement à EDF, Enedis, PEI et probablement Électricité de Strasbourg (ES) qui n'est pas mentionnée.

Tout cela est inacceptable pour FO que ce soit la coupure entre production et commercialisation, que ce soit de la sortie d'EDF SA de Commerce, des activités en outre-mer et en Corse ou enfin du rattachement d'Enedis, de PEI et d'ES à cette entité !

 : Cette entité serait **majoritairement** détenue par EDF, mais un seuil de détention minimal pourrait être fixé dans la loi. Pour mémoire, la loi du 9 août 2004 impose à l'État une détention minimale de 70 % du capital.

Indépendamment du fait que FO revendique la **renationalisation de l'ensemble du groupe EDF à 100 %**, la crédibilité de cet engagement de l'État est nulle. Cette crédibilité est nulle sur le plan politique. En effet, le ministre Bruno LE MAIRE a été le directeur de cabinet de Dominique DE VILLEPIN lorsque celui-ci a violé l'engagement de ne pas privatiser Gaz de France en 2004. C'est le même qui, une fois ministre, a supprimé récemment la disposition imposant que l'État détienne 30 % minimum des droits de vote dans Engie. C'est dire qu'en matière de reniement des engagements pris que c'est un spécialiste !

Un ancien ministre de la République disait que « *les engagements n'engagent que ceux qui y croient* ». La phrase reste malheureusement d'actualité.

Cela est d'autant plus vrai qu'en cas d'augmentation du capital de cette entité (cf. deux paragraphes plus loin), EDF SA ne serait autorisée à y souscrire qu'avec **l'accord de la Commission européenne** !

Alors, là c'est clair. Il y aura bien une dilution progressive de la part d'EDF SA dans cette entité et le seuil éventuellement prévu par la loi ne résistera pas longtemps.

C'est la porte ouverte vers une privatisation pure et simple.

 : Alors, là c'est le pompon !

D'abord, il faut rappeler que le financement d'Enedis est assuré par le TURPE et qu'elle n'a donc pas besoin de ce montage financier pour faire face à ses missions de service public. S'agissant ensuite des prétendues synergies entre une activité monopolistique (Enedis) et des activités concurrentielles (énergies renouvelables et services), elles seraient contraires à l'indépendance de gestion d'Enedis voulue par les règles européennes que le Gouvernement français a malheureusement acceptées !

D'ailleurs, au moment où Enedis se sépare de plus en plus d'EDF SA (par exemple, réintégration de ses achats, interdiction de participer à « Parler Énergie »...), on voudrait nous faire croire qu'Enedis pourrait faire des synergies avec les renouvelables et les services. Si cela, ce n'est pas se payer la tête des électriciens...

La vraie raison d'un tel montage est uniquement financière.

Les marchés financiers sont attirés par une alliance entre la distribution qui bénéficie de revenus régulés et les renouvelables qui sont à la mode. La seule synergie, c'est de vouloir faire du fric et rien d'autre !

Il n'y a aucune logique industrielle dans ce montage qui entraînerait de **juteuses commissions pour les banques d'affaires amies du pouvoir. C'est bien cela la clé de ce montage!**

- *Sous réserve de l'accord de la Commission européenne, EDF SA serait autorisée à souscrire à des opérations en capital d'EDF Énergies Nouvelles et Réseau à condition de ne pas utiliser l'aide financière perçue au titre de la régulation depuis sa mise en place.*

 : C'est bien la preuve que la dilution d'EDF SA est prévue (cf. plus haut).

- *L'activité de distribution serait confortée, continuant à s'inscrire dans le cadre de régulation définie par la Commission de Régulation de l'Énergie et dans le cadre des concessions de distribution en partenariat avec les territoires. Enedis, étant détenue à 100 % par EDF Énergies Nouvelles et Réseau, continuerait à disposer du statut d'entreprise publique, tout en bénéficiant de financements adaptés à son développement. Le système concessif de la distribution d'électricité, le quasi-monopole de fait et la péréquation tarifaire seraient préservés et renforcés par la loi.*

 : Là encore, c'est du blabla ! Enedis serait certes détenue à 100 % par la nouvelle entité, mais cette dernière serait détenue à un niveau inconnu par EDF SA avec une probable et rapide dilution.

Dans ces conditions, il est certain que le monopole de concession de distribution, qui avait déjà fait l'objet d'attaques lors des débats de la loi de transition énergétique, reprendra de plus belle, notamment de la part des grandes métropoles.

- *Les activités dans les territoires non interconnectés (EDF SEI et EDF PEI) resteraient identiques à aujourd'hui. Leur cadre réglementaire (tarif de réseau, tarifs réglementés, compensation des charges de service public de l'électricité), sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie, serait maintenu.*

 : La sortie de l'électricité outre-mer et Corse d'EDF SA est inacceptable pour FO et est lourde de sens sur le plan politique et symbolique.

- *Cette nouvelle organisation devrait s'accompagner de la mise en œuvre de mesures visant à prévenir, pour respecter le droit européen, les risques de subventions croisées et devant permettre de garantir le respect des règles de concurrence pour les activités non régulées.*

 : Ce petit paragraphe est l'un des plus importants. Il indique clairement que le présent document va s'accompagner de dispositions nouvelles visant à garantir la concurrence et éviter les subventions croisées.

Bref, il signifie que le découpage d'EDF va être encore accentué par des mesures complémentaires en cours de discussions avec la Commission européenne.

**TOUT CELA EST TOTALEMENT INACCEPTABLE POUR FO
QUI DIT NON À CET HERCULE BIS!**